

**Annexe 1 à la Déclaration de la 4^{ème} Conférence ministérielle euro-méditerranéenne
sur l'eau (Barcelone, 13 avril 2010)**

Union pour la Méditerranée

Stratégie pour l'eau en Méditerranée

PROJET final

Mars 2010

Abréviations et acronymes

MTD	Meilleures technologies disponibles
MPE	Meilleures pratiques environnementales
CDB	Convention sur la diversité biologique
EIE	Évaluation de l'impact sur l'environnement
H2020	Initiative de dépollution de la Méditerranée à l'horizon 2020
GIZO	Gestion intégrée de la zone côtière
GIEC	Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat
CT OIN	Normes du Comité technique de l'Organisation internationale pour la normalisation
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
PAM PNUE	Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
SMDD	Stratégie méditerranéenne pour le Développement Durable
APD	Aide publique au développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PPP	Partenariat public/privé
ESE	Évaluation stratégique environnementale
PFS	Planification financière stratégique
SEM	Stratégie pour l'eau en Méditerranée
GRT	Groupe de rédaction technique (dans le cadre de la Stratégie pour l'eau en Méditerranée)
UPM	Union pour la Méditerranée
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
GEE	Groupe d'experts sur l'eau (de l'UPM)
DCE	Directive-cadre sur l'eau (de l'Union Européenne)
OMS	Organisation mondiale de la santé

Union pour la Méditerranée

Stratégie pour l'eau en Méditerranée

PROJET final – Mars 2010

Préface

L'eau est essentielle pour assurer le maintien de la vie et le développement des sociétés. Dans la région méditerranéenne, l'eau est une ressource menacée qui se fait rare. La Stratégie pour l'eau en Méditerranée (SEM) vise à fournir un document d'orientation contenant des lignes directrices et des objectifs en matière de protection et de gestion des ressources en eau, agréée par l'ensemble des pays membres de l'Union pour la Méditerranée, et soutenue et enrichie grâce aux contributions des groupes des différentes parties prenantes, dont la société civile.

Les objectifs à long terme de la SEM consistent à maintenir la qualité de l'eau et l'équilibre entre la quantité d'eau disponible et utilisée pour assurer une croissance économique régionale durable, mais également la prospérité sociale et l'accès à l'eau pour tous, ainsi que la protection et la réhabilitation de l'environnement. La SEM vise à stimuler le développement des outils politiques, technologiques et de coopération, par la promotion de l'échange des connaissances et la contribution à la paix et la stabilité.

La SEM est structurée autour des cinq thèmes principaux que sont la gouvernance efficace, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion de la demande, l'efficacité et les ressources non conventionnelles ainsi que l'évaluation et l'optimisation du financement.

Le suivi de la planification des actions à entreprendre et le développement de projets concrets, le tout dans une optique de durabilité, seront essentiels pour parvenir à la mise en œuvre de la SEM, car ils permettront de relever les défis spécifiques en matière d'eau et de trouver des solutions aux problèmes régionaux.

1. Introduction : Les raisons d'une Stratégie pour l'eau en Méditerranée

L'importance d'une coopération étroite et axée sur les actions entre les Etats riverains de la mer Méditerranée se traduit dans le développement et la mise en œuvre de plusieurs processus régionaux, y compris dans les efforts de consolidation de l'Union pour la Méditerranée (UPM). L'UPM vise à apporter une large contribution à l'initiative de dépollution de la Mer Méditerranée, à mettre en œuvre des plans solaires et de transport, à traiter les disparités économiques et financières, à renforcer les plans de coopération existants et à créer un potentiel d'action. L'UPM met en avant la gestion durable de l'environnement, et dans ce cadre l'eau représente une ressource essentielle à protéger et à gérer.

Dans ce contexte, la Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'eau (Mer morte, Jordanie, 22 décembre 2008) a décidé de préparer une Stratégie pour l'eau en Méditerranée (SEM) partagée et à long terme, et a approuvé ses directives d'élaboration. La préparation de cette SEM a été confiée à un Groupe Expert Eau (GEE) qui a suivi un processus préparatoire régional structuré, ouvert et complet impliquant les gouvernements nationaux, les autorités locales et les parties prenantes régionales.

La SEM¹ vise à fournir un cadre politique commun pour aboutir à une Gestion intégrée des ressources en eau dans les pays de la région méditerranéenne et favoriser la coopération efficace entre les partenaires euro-méditerranéens dans le contexte général du développement durable. L'objectif de la Stratégie est de contribuer, notamment, à préserver les rares ressources en eau, à améliorer la gouvernance de l'eau ainsi que les services d'eau potable et d'assainissement et leur pérennité, à préserver la santé publique et les fonctions des écosystèmes, mais également à promouvoir le développement durable, l'éradication de la pauvreté, la paix, la sécurité

¹ Toute disposition de la SEM ou toute action reposant sur celle-ci se fera sans préjudice des dispositions plus strictes en matière de gestion de l'eau figurant dans d'autres documents, programmes ou stratégies actuels ou à venir à l'échelle nationale, régionale ou internationale.

internationale et la justice, le respect des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, l'éradication des causes profondes des difficultés [y compris sur les territoires occupés][**opposition d'Israël**] et l'exclusion sociale dans la région.

A cet égard, la SEM tente de compléter et d'aider à la mise en œuvre des initiatives et processus internationaux et régionaux y compris, entre autres, ceux répondant aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), au Sommet Mondial pour les objectifs de développement durable ou aux Protocoles au titre de la Convention de Barcelone et du Plan d'action pour la Méditerranée/PNUE, et à la Stratégie pour le Développement Durable (SMDD). Par ailleurs, la SEM prend note des autres processus coordonnés dans le domaine de l'eau engageant les pays de la Méditerranée, notamment la Directive-cadre européenne sur l'eau (DCE), le Conseil des ministres africains de l'eau et les initiatives de la Ligue Arabe. L'objectif de la SEM est de compléter et non de remplacer les autres obligations entreprises par les pays de la région. Par ailleurs, la SEM met en avant et se conforme aux principes acceptés à l'échelle internationale tels que le principe pollueur-payeur, et promeut également des responsabilités communes mais différenciées en fonction des capacités de chacun.

La SEM est un document d'orientation présentant un cadre de principes, de lignes directrices, de recommandations d'action et d'objectifs convenus à l'échelle nationale et régionale. Elle aborde un grand nombre de questions clés et établit des délais d'atteinte des objectifs d'ici 2015, 2020, 2025, voire même au-delà. Ces objectifs doivent être contrôlés et révisés par les mécanismes compétents au sein de l'UPM.

La SEM donnera ensuite lieu à des politiques immédiates de grande portée, à des initiatives opérationnelles ainsi qu'à des actions et des projets tangibles à l'échelle locale, nationale et régionale. Pour soutenir ces mesures, un futur plan d'action régional fera office de feuille de route pour mettre en avant les nouveaux engagements financiers de tous les partenaires, faire correspondre les choix politiques figurant dans l'actuelle SEM avec les principaux plans opérationnels actuels et à venir, et assurer la mise en œuvre des projets sélectionnés par l'intermédiaire des gouvernements, des autorités locales et régionales, des institutions financières internationales et des organismes intéressés, ainsi que promouvoir de nouveaux accords financiers entre tous les partenaires.

2. Enjeux et opportunités en matière de ressources en eau dans la Méditerranée

Les ressources en eau dans les pays méditerranéens sont limitées et distribuées de manière peu équitable dans l'espace et le temps. Les pays du Sud ne bénéficient que de 10 % des précipitations moyennes annuelles totales. Plus de 180 millions de personnes manquent d'eau² dans la région et plus de 60 millions font face à une pénurie d'eau³. Certains pays du Sud et de l'Est ont accumulé un déficit de ressources en eau renouvelables de 160 %.

Le détournement intensif de ces ressources à des fins domestiques, agricoles et industrielles a abouti à un appauvrissement des eaux de surface et des nappes phréatiques. La surexploitation des ressources des nappes phréatiques a notamment entraîné l'intrusion de l'eau de mer dans les aquifères littoraux. Ces 50 dernières années, les besoins en eau pour tous les secteurs d'activité ont doublé, atteignant 280 km³/an en 2007. L'agriculture est le principal consommateur avec 64 % (variant entre 50 % et 90 % dans certains pays), suivie par l'industrie (y compris le secteur des énergies) à 22 % et le secteur domestique avec 14 %. D'une manière générale, la manière dont l'eau est utilisée est loin d'être efficace, notamment dans l'agriculture. Par ailleurs, les déversements d'eaux usées domestiques, industrielles et agricoles ont entraîné la dégradation de la qualité de l'eau.³

L'accès à l'eau potable dépasse la moyenne mondiale et affiche une véritable progression (selon les estimations, 75 millions d'habitants supplémentaires y ont eu accès entre 1990 et 2006). A l'heure actuelle, la proportion de population bénéficiant de l'accès à des services d'eau améliorés s'élève à plus de 90 % dans la majorité des pays méditerranéens, notamment dans les centres urbains. Le

² Disposant de moins de 1 000 m³ d'eau renouvelable par tête et par an

³ Disposant de moins de 500 m³ d'eau renouvelable par tête et par an

service à la population urbaine défavorisée reste inadapté dans de nombreuses zones de la région et plus de 20 millions d'habitants sont encore privés d'accès à des services d'eau améliorés.

Depuis 1970, les températures ont augmenté de près de 2°C dans la région Sud-Ouest de l'Europe (Péninsule ibérique, Sud de la France). Les températures se sont également accrues en Afrique du Nord. Les précipitations ont chuté de 20 % dans certaines régions du Sud de l'Europe. Les prévisions concernant les impacts du changement climatique pour le XXI^{ème} siècle rendent les enjeux actuels encore plus urgents.⁴

Ces dernières décennies, la priorité en matière d'investissement dans le secteur de l'eau a été donnée à la production d'énergie hydroélectrique ou au développement intensif d'infrastructures hydrauliques de type barrages, systèmes d'irrigation et d'assainissement, ou encore systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. En revanche, le cadre institutionnel et réglementaire régissant la gestion de ces investissements et la planification des étapes suivantes n'a pas été adapté aussi rapidement. Dans la région méditerranéenne, comme partout ailleurs dans le monde, certains pays se sont engagés à réformer leur gouvernance en matière d'eau mais également à donner la priorité à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) en orientant leurs pratiques vers ce principe. Entre autres domaines clés, les gouvernements devraient aborder la pénurie d'eau, la décentralisation de l'approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire et les liens eau/énergie et eau/agriculture/alimentation/environnement.

La SEM, qui bénéficie d'un fort appui politique et dont les objectifs sont déjà bien définis, présente des opportunités pour traiter plus efficacement les enjeux de la région en matière d'eau. Les quatre domaines prioritaires abordés par la SEM sont présentés aux chapitres thématiques 3.1 à 3.4 à travers un bref aperçu de la situation actuelle, la définition des objectifs prioritaires à atteindre, l'exposé des approches et documents clés et une conclusion ponctuée de recommandations d'action. Les objectifs opérationnels connexes à atteindre à court (2012-2015), moyen (2016-2020) et long (2021-2025 et au-delà) termes sont présentés au Chapitre 4.

Outre ces objectifs opérationnels, *les principaux objectifs transversaux de la SEM*, qui sont communs à l'ensemble des thèmes abordés et pour lesquels la mise en œuvre devrait être considérée dans le cadre d'une *constante progression*, sont les suivants :

⁴ Avant-projet PAM PNUE (2009) sur l'état de l'environnement et du développement dans la région méditerranéenne, Athènes.

Objectifs transversaux de la SEM

1. Garantir l'**intégration des politiques** prenant véritablement en considération l'ensemble des besoins en eau et les différentes utilisations de cette ressource, y compris les besoins environnementaux, ainsi que toutes les catégories d'eaux, dont les nappes phréatiques, les eaux côtières et les eaux transfrontalières. Promouvoir l'établissement d'organismes de gestion à des niveaux adaptés, c'est-à-dire les bassins versants.
2. Améliorer et faciliter la **participation de toutes les parties prenantes** à travers les différents niveaux et segments de la société, en insistant sur les questions d'égalité des sexes et de lutte contre la pauvreté et en mettant au point des dispositifs incitant à leur vaste implication. Mettre en avant l'établissement d'associations d'usagers actifs.
3. **Sensibiliser** les populations à la valeur de l'eau en tenant compte de leur culture, améliorer l'éducation en matière d'environnement et de développement durable et promouvoir le changement des habitudes de consommation et de production. Soutenir les médias pour leur permettre de jouer un rôle de communication plus systématique et constructif sur les difficultés liées à l'eau.
4. Assurer le **développement de la formation** en matière de gestion de l'eau et de respect de l'environnement parmi les administrations, les techniciens, les agriculteurs et toutes les parties prenantes compétentes, pour leur permettre de mieux remplir leurs rôles. Aborder les besoins en formation (dont celle des formateurs) et faciliter l'**échange des connaissances et des expertises** à l'échelle nationale, locale et transfrontalière pour répondre aux enjeux actuels et à venir.
5. Assurer un **suivi et une collecte de données** sur l'eau comparables en utilisant également des indicateurs appropriés, en accédant à des informations fiables structurées dans des systèmes nationaux et régionaux améliorés d'information et de collecte de données en adéquation avec les normes internationales.
6. Soutenir la recherche sur l'eau, sous tous ses angles, de manière à obtenir le développement nécessaire et relever les défis tels que la désertification, le changement climatique et d'autres pressions émergentes. Procéder aux investissements nécessaires dans la recherche appliquée, le développement des technologies, l'utilisation complète et la réhabilitation des connaissances et techniques traditionnelles, le transfert des technologies appropriées et les sciences politiques, à savoir la gestion, le droit et l'économie. Etablir le lien entre les résultats des recherches scientifiques et l'élaboration, l'application et le suivi des politiques.
7. Etablir et soutenir le **l'évaluation équitable et responsable** et le **recouvrement des coûts** (dont l'établissement de droits douaniers pour supporter la collecte des frais et coûts de maintenance et d'exploitation) afin de contribuer à la protection de l'environnement et à la mise à disposition de services d'eau adaptés.
8. Assurer l'utilisation optimale des documents et outils respectueux de l'environnement disponibles (par ex. les Meilleures techniques disponibles (MTD) et Meilleures pratiques environnementales (MPE)) mais également des systèmes précieux d'**Évaluation de l'impact sur l'environnement** (EIE) et d'**Évaluation stratégique environnementale** (ESE), tout en élaborant des plans, des programmes et des infrastructures.

3. Quatre principaux thèmes prioritaires pour la Stratégie pour l'eau en Méditerranée

Les quatre principaux thèmes suivants englobent les difficultés majeures que rencontre la région méditerranéenne :

3.1 Amélioration de l'efficacité de la gouvernance en matière de gestion intégrée des ressources en eau

3.1.a. Définition du contexte

Des progrès dans l'élaboration et l'application de réformes portant sur la gouvernance de l'eau peuvent être démontrés dans la majorité des pays méditerranéens. Toutefois il est nécessaire que les approches d'une gouvernance durable soient introduites aux niveaux local, national, et transfrontalier, et s'inspirent des principes et des pratiques de la GIRE, notamment d'une gestion appliquée au niveau local approprié (bassin-versant, bassin, sous-bassin). À cet égard, la plupart des pays méditerranéens souffrent encore de l'absence de capacités de planification et de stratégies opérationnelles efficaces, et de la fragmentation des responsabilités entre différentes autorités, portant notamment sur des questions de décentralisation, la faiblesse de la mise en œuvre des politiques et l'application de la loi. En outre, ils démontrent une faiblesse du suivi et de l'évaluation aux niveaux national, local et transfrontalier, des capacités limitées en termes de techniques, de gestion et de mise en œuvre pour relever les défis de l'eau de manière efficace, et des contraintes financières pour mettre en œuvre les politiques.

Les bassins versants des rivières, des lacs et des aquifères, sont les territoires géographiques naturels pertinents pour organiser la gestion intégrée de l'eau. En fait, les bassins versants sont les territoires naturels où l'eau s'écoule, en surface comme dans le sous-sol, quelles que soient les frontières et limites nationales ou administratives traversées.

En outre, la gestion de l'eau ne dépend pas seulement des institutions compétentes qui gèrent directement les ressources en eau, mais aussi du contexte général de gouvernance dans lequel ont lieu les réformes. Les institutions démocratiques, la décentralisation, l'accès à l'information, les approches participatives, l'égalité des sexes, la transparence dans la prise de décision et la responsabilité figurent parmi les éléments clés de la gouvernance de l'eau. Les autorités locales jouent un rôle de plus en plus actif dans la fourniture de services d'eau et d'assainissement pour le public, même si leur rôle doit être renforcé et aidé. Les décisions concernant le niveau approprié de décentralisation doivent également tenir compte de la présence d'économies d'échelle dans les prestations de services. Les services d'eau et d'assainissement requièrent généralement d'importants investissements et exigent la capacité de mobiliser suffisamment de ressources financières et autres pour la préservation du capital d'exploitation. Ainsi, la décentralisation ne doit pas compromettre la viabilité générale ou la création de solutions rentables. Les perspectives de réforme de l'eau améliorée et durable sont liées à d'autres facteurs, tels que la macroéconomie, la démographie, la stabilité sociale et politique dans un pays.

Dans l'ensemble, les prescriptions pour la gestion de l'eau dans la plupart des stratégies sectorielles (restructuration des services publics, application des réglementations environnementales, l'évaluation des ressources, ou de recouvrement des coûts pour les services, p. ex.) sont importantes, mais elles n'auront de véritables effets qu'avec des réformes dans le cadre d'une approche plus globale qui comprend des changements politiques, institutionnels, juridiques, sociaux et économiques, en tenant compte de l'agriculture, de l'industrie, de l'énergie, du tourisme et de conservation de la nature.

Pour sa part, une gouvernance efficace de l'eau constitue une base pour le développement durable, la stabilité politique, la paix, la sécurité internationale et la justice, le respect des droits de l'homme, y compris l'égalité des sexes, la protection de la santé publique, la lutte contre les causes profondes des difficultés [y compris dans les territoires occupés] [opposition d'Israël], la pauvreté et l'exclusion sociale.

3.1.b. Objectifs et priorités

Les objectifs liés à la gouvernance de l'eau doivent :

- Assurer que l'eau est gérée comme un besoin humain primaire, fondamental, et que l'approvisionnement en eau et l'assainissement sont fournis par les services publics essentiels. Les pouvoirs publics doivent prendre des mesures adéquates pour que ces services fonctionnent efficacement et qu'ils soient d'un coût accessible.
- Assurer la fourniture de services d'eau et d'assainissement durables, soutenu par des cadres réglementaires adaptés et un milieu institutionnel approprié.
- Promouvoir et renforcer la décentralisation au niveau adéquat d'exercice des compétences (principe de subsidiarité). Pour appliquer l'approche intégrée de manière optimale, le niveau de la gestion locale doit être pris en compte, à savoir par bassin-versant, sous-bassin ou bassin, selon les besoins.
- Encourager la collaboration transfrontalière et sous-régionale, en s'appuyant sur et en contribuant à l'intégration et la coopération régionale et en tenant compte des problèmes économiques, sociaux et environnementaux dans le but d'éviter les conflits et de favoriser la coopération pacifique.

3.1.c. Méthodes et instruments

Bien que la GIRE fournisse un cadre de principes et de bonnes pratiques pour la gouvernance de l'eau, il est admis qu'il n'existe pas « une seule solution pour tout » au niveau national. Cela est principalement dû aux particularités des pays, au nombre des secteurs concernés et à la complexité qu'il y a à gérer et à trouver un juste équilibre entre des besoins variés et des intérêts souvent contradictoires. Au niveau transfrontalier, la GIRE devient encore plus difficile, d'autant plus qu'elle implique souvent des souverainetés nationales.

Néanmoins, il est communément admis qu'il existe une multitude d'expériences précieuses à partager aux niveaux régional, sous-régional, national et local, autant de raison pour une planification stratégique coordonnée. Les organisations partenaires régionales peuvent contribuer à ce partage de connaissances. Un outil important pour les réformes nécessaires est la mise à jour des stratégies nationales de l'eau et le développement de plans nationaux opérationnels de GIRE, ainsi que de plans de gestion au niveau du bassin-versant (bassin fluvial, aquifère, etc.) qui correspondent aux plans et stratégies nationaux de développement.

En règle générale, et malgré l'élaboration de stratégies, les plans opérationnels et la réglementation ne progressent que lentement dans la plupart des pays de la région méditerranéenne, tandis que la mise en œuvre des politiques et l'application des législations restent insuffisantes pour la majorité d'entre eux. Par ailleurs, malgré les effets négatifs évidents de la corruption sur les ressources en eau et les services, les mesures correctives contre la corruption ne sont pas suffisamment prises en compte dans les programmes de réforme du secteur de l'eau.

3.1.d. Recommandations d'actions

1. Réformer le *cadre institutionnel*, en accompagnant cette action par une définition claire des rôles et des responsabilités, et renforcer la coordination et la cohérence intersectorielles et transsectorielles. Concilier la planification centralisée et décentralisée et la gestion opérationnelle des bassins fluviaux pour gagner en efficacité.
2. Élaborer et appliquer des *instruments législatifs et réglementaires* pour l'utilisation durable des ressources en eau, en mettant l'accent sur leur mise en œuvre et les mécanismes d'application correspondants. Entre autres, il s'agit de définir un cadre pour les droits sur l'eau et les permis et d'introduire des normes environnementales, y compris le « principe pollueur-payeur ». Mettre en place un mécanisme d'inspection et de suivi, en particulier sur le respect des lois en vigueur et l'exécution.
3. Mettre en place ou améliorer *la transparence et la responsabilité sociale* dans les mécanismes de gouvernance, et les exploiter en tant que partie intégrante du système général de gestion aux

niveaux national et local. Lutter contre la corruption et accroître l'intégrité du secteur de l'eau dans la mise en œuvre des politiques, des plans, et des actions dans ce secteur.

4. Mettre en application et/ou promouvoir des actions concrètes pour améliorer la coopération sur l'utilisation durable et la protection des ressources en eau *transfrontalières* par des mesures coordonnées des États riverains, en conformité avec le droit [international, et en utilisant le cas échéant les instruments existants et les traités comme un cadre utile pour la prévention des conflits (par exemple, la Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation de 1997)] [**opposition de la Turquie/remplacer par « principes convenus »**].
5. Protéger et préserver le bon fonctionnement des *écosystèmes naturels*, en tant que condition essentielle pour une eau de bonne qualité ainsi que pour assurer et améliorer les produits et les services nécessaires qu'ils procurent, y compris écologiques et biodiversité florissante, en particulier avec les dispositions de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention de Ramsar.
6. Harmoniser les orientations de la GIRE et de la gestion intégrée des *zones côtières* (GIZC), en tant que moyens pour s'attaquer aux défis en suspens liés au développement rapide du littoral et la pollution marine.

3.2. Adaptation au changement climatique et amélioration de la gestion de la sécheresse et des inondations

3.2.a. Définition du contexte

Selon des études récentes, et notamment les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les changements climatiques auront des répercussions sur les ressources en eau en Méditerranée. Des phénomènes tels que des sécheresses récurrentes et persistantes, une diminution générale des précipitations, suivie par une baisse du débit des cours d'eau, des précipitations plus intenses sur des périodes plus courtes, provoquant des inondations et l'érosion des sols, de graves diminutions à long terme de l'humidité des sols, facteur d'accélération de la désertification devraient s'intensifier considérablement. D'autres conséquences graves du changement climatique, et notamment du réchauffement de la planète, vont apparaître en Méditerranée en raison de la hausse du niveau des mers ; les conséquences étant *entre autres* l'intrusion d'eau salée dans les aquifères côtiers, la perte de terres habitables et cultivables, ainsi que les altérations graves des habitats naturels dans une région qui connaît déjà des pressions croissantes de développement sur les littoraux.

Ces phénomènes affectent directement la disponibilité en eau douce, à la fois en termes de quantité et de qualité dans cette région. Par conséquent, ils constituent une menace grave pour la *santé humaine* puisqu'une disponibilité en eau réduite pour la consommation des Hommes rend celle-là plus vulnérable aux pollutions accidentelles et aux maladies d'origine hydrique. En outre, des secteurs économiques importants ayant un lien critique avec l'eau pourraient être touchés : (i) *l'agriculture*, menaçant ainsi la sécurité alimentaire et entraînant des pertes de recettes en raison des baisses de rendement, (ii) *la pêche*, par les modifications de la circulation océanique, l'augmentation de la température de l'eau, l'acidification et les changements dans les écosystèmes côtiers, (iii) *la sécurité énergétique*, y compris la baisse du potentiel hydroélectrique et inversement des besoins énergétiques élevés pour les activités liées à l'eau, (iv) *le tourisme*, avec les réductions des apports et des pertes de recettes en raison de services de qualité inférieure causés par le manque de disponibilité en eau, (v) *le développement des infrastructures*, avec des risques accrus pour la planification et l'investissement. Ces phénomènes auront non seulement des répercussions sur l'environnement naturel et la biodiversité de cette région pour la sauvegarde de l'équilibre écologique général en menaçant les zones humides et les habitats principaux, mais aussi sur la fourniture des produits et des services issus des écosystèmes dont les peuples dépendent pour leur subsistance.

La panoplie des instruments institutionnels existants pour relever ces défis est large. Toutefois, celle-ci s'est avérée insuffisante pour saisir pleinement un phénomène complexe sans frontières : les politiques d'adaptation et les outils opérationnels, notamment le renforcement des capacités

n'ont pas encore été correctement mis au point au niveau des pays, tandis que pour le moment les plans de gestion de l'eau aux niveaux national et local ne prennent pas les conséquences du changement climatique suffisamment en compte.

3.2.b. Objectifs et priorités

L'adaptation des ressources en eau aux objectifs en rapport avec les impacts du changement climatique nécessite :

- D'offrir une approche intégrée et stratégique régionale aux défis nouveaux en inversant les pratiques actuelles, spontanées et fragmentées suivies dans la plupart des cas.
- D'assurer des mesures efficaces qui soient rapides, complètes, ciblées et intégrées aux niveaux régional, national et local, en améliorant la résilience des ressources en eau face aux sécheresses et en réduisant les risques d'inondations grâce à une meilleure gestion intégrée, décentralisée et participative de l'eau, des écosystèmes et des ressources naturelles.
- De se fonder sur des preuves scientifiques et une base de connaissances élargie en ce qui concerne l'évolution des phénomènes et leurs répercussions.

3.2.c. Méthodes et instruments

La combinaison des approches et des instruments existants en vue d'aborder l'adaptation des ressources en eau aux conséquences du changement climatique, et en particulier aux inondations et aux sécheresses, comporte un large éventail d'options, allant de la demande en eau, des mesures de l'offre et des politiques actives aux solutions techniques, options qui sont fournies par les services fournis par les écosystèmes et une réponse aux mesures des dommages.

En particulier, des outils visant à accroître les capacités d'adaptation comprennent, *notamment*, la promotion de la recherche et de l'éducation pour améliorer la compréhension des répercussions, le développement des compétences et des technologies ainsi que les changements de comportements pour faire face à ce défi ; le développement de scénarios climatiques, les évaluations des vulnérabilités, des outils de suivi hydrologique et les systèmes d'alerte précoce ; les cadres réglementaires et la coopération interinstitutionnelle ; la planification de l'utilisation des terres pour la protection civile, en utilisant de plus grandes « marges » dans la prise en compte de l'eau, des plans de gestion des sécheresses et des systèmes d'atténuation du risque des inondations. Par ailleurs, investir dans les « infrastructures vertes » favorisera le développement et la préservation des écosystèmes sains qui, à leur tour, contribueront considérablement à renforcer la résistance générale des infrastructures construites par l'Homme et des activités, réduisant ainsi le coût des interventions nécessaires. Les mesures d'adaptation comprennent, *notamment*, l'adaptation des infrastructures hydrauliques (barrages, systèmes de stockage et de drainage, par. ex.) en préservant et en renforçant les fonctions des écosystèmes ainsi que la promotion des ressources en eaux non conventionnelles. Dans ce contexte, les aspects eau-énergie-environnement, et en particulier les objectifs d'atténuation, devrait être pris en compte lors de la conception des mesures d'adaptation.

3.2.d. Recommandations d'actions

1. Améliorer la base de connaissances en ce qui concerne les effets du changement climatique et la vulnérabilité à ces derniers afin que des réponses politiques adaptées puissent être développées à partir de données et d'informations fiables sur les effets probables du phénomène et les coûts et avantages des différentes options d'adaptation. Développer des méthodes, des modèles, des ensembles de données et de prévision, et acquérir des outils d'alerte précoce pour renforcer le contrôle des cycles hydrologiques et des répercussions, la cartographie des risques, l'identification des « zones sensibles » et le développement des indicateurs de vulnérabilité. Faciliter la création d'une plateforme de partage d'expériences régionales.
2. Mettre en place et renforcer les plans opérationnels adaptés, les projets et les institutions solides et adaptables pour gérer efficacement les défis futurs et les risques aux niveaux local, national et régional. À cet égard, assurer une voie de développement moins vulnérable, adopter

des mesures proactives plutôt que réactives de gestion des risques, et promouvoir la création d'institutions qui sont capables de décider du niveau de risque acceptable, de l'analyser régulièrement et de prévoir des mesures pour le réduire.

3. Intégrer les considérations d'adaptation de l'eau dans tous les plans sectoriels connexes, à partir des étapes préliminaires de planification, par exemple, la planification financière, la santé, l'aménagement du territoire, l'agriculture, l'énergie, le tourisme, le développement des infrastructures, de façon à concilier les besoins humains et environnementaux.
4. Promouvoir et mettre en œuvre des mesures d'incitation au moyen d'instruments fondés sur le marché et de services financiers connexes, tels que des méthodes assurance risques, pour assurer une adaptation efficace de protection des investissements contre les effets d'événements extrêmes liés à l'eau.
5. Promouvoir des approches en faveur du « climate proofing » (processus consistant à garantir la viabilité d'un investissement tout au long de sa durée de vie) des investissements en infrastructures d'eau, et prenant en compte les incidences du changement climatique dans l'évaluation des impacts environnementaux des plans d'infrastructure de l'eau, des programmes et des projets, y compris l'utilisation de l'EIE et l'EES.
6. Intégrer pleinement les considérations d'adaptation des ressources d'eau dans les programmes d'aide financière bilatérales et régionales et les activités, également en conformité avec la Déclaration ministérielle pour la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la coopération pour le développement (OCDE, 2006). Aider à la mise en œuvre de mesures, y compris des actions de renforcement des capacités, définies aux niveaux national et local, sur la façon de promouvoir l'intégration de mesures d'adaptation dans les politiques générales des pays concernant l'eau, ainsi que sur la manière de garantir une aide financière adaptée connexe.
7. Développer la coopération et l'assistance régionales et transfrontalières pour faire face aux situations d'urgence résultant des sécheresses et des inondations.

3.3 Promotion de la gestion de la demande en eau, de l'utilisation rationnelle des ressources, des ressources en eau non conventionnelles, et protection de la qualité de l'eau et de la biodiversité

3.3.a. Définition du contexte

Dans la plupart des pays méditerranéens, les ressources en eau sont surexploitées et certaines d'entre elles atteignent un indice d'exploitation des ressources en eau renouvelables de plus de 100 %⁵. Avoir accès à une eau de bonne qualité en quantité suffisante est fondamental pour bénéficier de moyens de subsistance durables et pour les besoins de la plupart des activités économiques. Avec l'accroissement rapide de la population, la dégradation de l'environnement et les effets du changement climatique, il n'est aujourd'hui plus possible de satisfaire l'ensemble des demandes en eau en augmentant l'offre. En conséquence, une approche intégrée pour la gestion des ressources en eau, basée sur la gestion de la demande en eau et l'utilisation durable des ressources en eau non conventionnelles, est absolument vitale si la communauté méditerranéenne doit s'assurer qu'une quantité suffisante d'eau est disponible pour l'ensemble des citoyens de la Méditerranée, et les besoins des activités économiques et de l'environnement.

Dans le cadre de la Convention de Barcelone, il a été adopté un objectif régional de 25 % d'économies d'eau d'ici 2025, en prenant 2005 comme référence. Les progrès réalisés dans certains pays ont montré que c'est un objectif réalisable.

La mobilisation des ressources en eau non conventionnelles peut apporter des solutions adéquates lorsque les niveaux prévus en termes d'économie d'eau se révèlent difficiles à réaliser. Dans de nombreux pays, l'utilisation des eaux non conventionnelles est déjà d'actualité. Toutefois, une utilisation non officielle et non contrôlée d'eaux usées insuffisamment traités ou même non traités

⁵ Stratégie méditerranéenne pour les indicateurs de développement durable

a lieu dans de nombreux pays, entraînant des risques inconnus pour les utilisateurs et l'environnement. Les cadres juridiques et politiques sont souvent absents pour stimuler le développement de projets, et les investissements du secteur privé doivent rattraper la croissance rapide de la demande et les besoins émergents.

Les sources de pollution sont nombreuses dans toute la région méditerranéenne. Parmi d'autres efforts organisés, l'initiative Horizon 2020 de dépollution de la Méditerranée vise à s'attaquer aux défis les plus importants s'y rapportant. Les sources de pollution dispersées affectent les cours d'eau, les eaux souterraines, les zones côtières, le milieu marin, et représentent une menace croissante pour les écosystèmes et la santé publique.

3.3.b. Objectifs et priorités

Les objectifs liés à la gestion de la demande en eau requièrent :

- De garantir des économies d'eau et une utilisation rationnelle des ressources en eau pour faire face à la pénurie d'eau et les répercussions en termes de sécheresses, répondre aux besoins des populations et de l'environnement, et réduire la demande en eau, ou tout du moins, de ralentir la croissance de la demande grâce à une répartition plus efficace des ressources en eau.
- De réexaminer les stratégies mondiales pour la gestion de la demande en eau et la répartition de l'eau, et quantifier les gains potentiels à réaliser par l'amélioration de « l'efficacité intersectorielle ». Les pertes en eau dans les systèmes d'approvisionnement doivent également être surveillées et leur réduction ciblée comme un objectif quantifié mais aussi qualifié.
- D'assurer des services publics de distribution d'une eau de bonne qualité qui donnent accès à un approvisionnement en eau adéquat et à un prix accessible et à l'assainissement, en particulier pour les plus pauvres, par le maintien de l'existant et la construction d'infrastructures de distribution d'eau potable et d'assainissement supplémentaires, répondant à des considérations de santé publique et prévenant ainsi toute nouvelle dégradation de la qualité des ressources en eau, parmi d'autres besoins.
- De réduire et prévenir la pollution des eaux, élargir la portée de la protection de l'eau et éviter la surexploitation des ressources en eau, en visant à ce que tous les pays obtiennent, à moyen terme, un bon état de l'ensemble de leurs eaux qui repose sur un système global de surveillance de la qualité de l'eau et de la quantité, comme pour les écosystèmes et l'état de la biodiversité. Le contrôle, en outre, de l'utilisation des engrais et des pesticides à des normes appropriées et recommandées.
- De fixer des normes et promouvoir la mise en œuvre des meilleures pratiques agricoles, de promouvoir la modernisation des techniques agricoles, y compris les systèmes d'irrigation, et d'appliquer des modèles agricoles durables afin de produire plus de grains par goutte, avec moins de pollution et les impacts sur l'environnement. Prendre en compte les pratiques pluviales et sylvopastorales (p.ex., association de la sylviculture et du pâturage des animaux domestiques⁶), tout en développant les activités agricoles. Certains défis, tels que la désertification, la perte de terres arables et la dégradation des sols doivent être abordés de concert avec la pénurie d'eau et la sécheresse.
- De développer des volumes de ressources en eau supplémentaires dès que les politiques axées sur la demande et les options de planification d'économie d'eau se seront avérées insuffisantes, en utilisant une combinaison judicieuse des ressources conventionnelles et alternatives (des systèmes de stockage de l'eau, l'eau réutilisée et le dessalement de l'eau, p. ex.).
- Le choix à faire et la priorité à donner entre ces possibilités dépendront de leur innocuité pour la santé et de leur respect de l'environnement, principalement en fonction des coûts financiers, la consommation d'énergie, l'acceptation sociale et les aspects politiques.

⁶ *Repenser le développement rural en Méditerranée*, CIHEAM-Plan Bleu (2009), Paris.

- De mettre en œuvre l'objectif régional d'économie d'eau de 25 % d'ici 2025, adopté dans le cadre de la Convention de Barcelone et en prenant 2005 comme référence.

3.3.c. Méthodes et instruments

L'approche globale pour résoudre les problèmes de pénurie d'eau et de sécheresse comprend l'application effective de la gestion intégrée des ressources en eau à un niveau approprié par le biais, entre autres, de la conception et du recours à la gestion de la demande en eau et aux politiques d'économie de l'eau.

La rentabilité et l'analyse coûts-avantages, y compris les coûts sociaux et environnementaux et les avantages, sont d'une importance capitale pour le choix des stratégies de gestion de la demande en eau et des mesures. Les gains potentiels à réaliser par la répartition intersectorielle peuvent être évalués au niveau local. Néanmoins, les approches à échelle réduite peuvent traduire des facteurs limitants, qui ne sont pas applicables au niveau national.

La mise au point d'infrastructures d'assainissement et d'approvisionnement en eaux nouvelles et modernisées nécessite une approche prospective et un étalement urbain continu. L'extension des capacités des systèmes de collecte urbains et industriels, le dimensionnement et les niveaux de traitement des stations d'épuration sont deux questions majeures qui seront évaluées.

Les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de 2006, les normes 224 du Comité technique de l'Organisation internationale de normalisation (ISO TC), et les lignes directrices PNUE/PAM de 2003 doivent être utilisées pour les aspects de santé publique liés à l'utilisation d'eau non conventionnelle, la gestion rationnelle d'un point de vue écologique des ressources non conventionnelles, ainsi que l'élaboration et l'évaluation des politiques.

Évaluer la quantité totale d'eau utilisée pour produire un bien ou un service (dans l'agriculture, l'industrie, le tourisme, etc.) peut permettre d'orienter les stratégies nationales pour faire face à la pénurie d'eau, de garantir l'approvisionnement alimentaire sécuritaire et de définir les politiques énergétiques.

3.3.d. Recommandations d'actions

1. Évaluer et surveiller les ressources en eau et les exigences pour les activités humaines et l'environnement. Fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour la mise au point des planifications locales, nationales et régionales et prendre en compte toutes les eaux, et en particulier les ressources transfrontalières. Encourager les systèmes de comptage et l'application de tarifs à tranche, le cas échéant pour éviter la surconsommation.
2. Identifier et suivre les effets des mesures de gestion de la demande en termes de conséquences environnementales, sociales et économiques. Utiliser l'optimisation de la valeur de l'eau afin de mieux refléter les considérations sociales attachées à l'agriculture.
3. Élaborer et mettre en œuvre des programmes prioritaires pour l'introduction de traitements des eaux usées appropriés. Établir des exigences minimales de qualité pour les effluents des usines de traitement des eaux usées et garantir un traitement adéquat des eaux usées pour éviter la pollution en aval.
4. Évaluer les possibilités et les risques pour l'utilisation des ressources en eau non conventionnelles. Proposer des cadres juridiques et définir les seuils adéquats et les normes de qualité pour chaque type de réutilisation des eaux usées traitées. Promouvoir la recherche pour l'utilisation de techniques de traitement des eaux usées non conventionnelles à faible coût et à faible entretien qui répondent aux normes de qualité établies, et qui sont particulièrement utiles dans les zones rurales et périurbaines, avec une opérabilité simple et les exigences d'un personnel peu qualifié.
5. Promouvoir la technologie non conventionnelle la plus efficace et la plus appropriée selon l'utilisation correspondante, l'estimation de la demande en énergie (p. ex., le dessalement, la production des eaux usées, la récupération des eaux pluviales, la recharge des nappes, etc.),

après les EES, les EIE et les autres évaluations de la durabilité reconnues au niveau internationale.

6. Élaborer une orientation cadre euroméditerranéenne sur les recommandations en matière de qualité de l'eau et ses usages.
7. Identifier l'échelle appropriée pour les domaines où la technologie et les connaissances sont nécessaires et disponibles, et éviter les chevauchements d'efforts lors de l'élaboration des stratégies de demande en eau. Échanger les connaissances et les pratiques et assurer le transfert d'expériences pilotes sur les questions qui font jour.
8. Lorsque cela n'est pas déjà appliqué, assurer la convergence progressive entre les objectifs d'amélioration de qualité de l'eau et les objectifs d'atténuation de pénurie d'eau, ainsi que les initiatives lancées dans le cadre de forums régionaux tels que ceux organisés à partir de la Convention de Barcelone, la directive-cadre sur l'Eau de l'U.E., et d'autres directives liées à l'eau, ainsi que la directive-cadre « stratégie marine européenne », le processus euroméditerranéen et les initiatives de la Ligue arabe.

3.4 Optimisation du financement de l'eau, valorisation de l'eau et instruments appropriés, et notamment les mécanismes novateurs

3.4.a. Définition du contexte

Un financement suffisant et durable est une condition préalable pour le fonctionnement du secteur de l'eau, qui garantisse la pérennité des services publics de l'eau, qui elle-même est nécessaire pour le développement humain et économique, la stabilité sociale et la paix. L'amélioration de la gestion des ressources en eau et des services suscitent des avantages économiques et environnementaux majeurs, qui sont toutefois souvent mal quantifiés et évalués. Un financement insuffisant conduit à (i) la détérioration et l'effondrement final de l'infrastructure de l'eau, qui entraîne la perte de l'accès à la fourniture d'une eau de qualité pour de nombreuses populations, ainsi que (ii) la gestion et la protection insuffisante des ressources en eau.

Dans la région méditerranéenne, comme partout ailleurs, il n'y a que trois sources de revenus, c'est-à-dire les capitaux qui ne doivent pas être remboursés, pour le secteur de l'eau ce sont : les dépenses publiques basées sur les impôts, les tarifs pour les utilisateurs, et les transferts provenant d'autres sources (y compris l'aide publique au développement – APD –, les envois de fonds et tous les autres transferts qui ne sont pas à être remboursés). Les sources de financement supplémentaires, comme des prêts préférentiels ou basés sur le marché, garanties, microfinance ou les investissements du secteur privé, sont remboursables et ce remboursement ne peut être fait qu'en combinant les trois sources de revenus mentionnées ci-dessus.

Aujourd'hui, dans un certain nombre de pays méditerranéens les institutions du secteur de l'eau et connexes sont gravement sous-financées. Les tendances actuelles indiquent que les tarifs des services d'eau et les subventions de l'État sont principalement utilisés pour couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement, tandis que les transferts de l'APD et les capitaux remboursables sont principalement utilisés pour l'extension des réseaux et la création de nouvelles infrastructures.

3.4.b. Objectifs et priorités

L'optimisation du financement de l'eau dans les pays méditerranéens est d'une importance primordiale pour atteindre les objectifs en matière de politique de l'eau et de l'assainissement, et créer des avantages socio-économiques et environnementaux.

Les objectifs liés au financement de l'eau doivent :

- Élaborer des stratégies de financement pour améliorer le financement général du secteur de l'eau grâce à des politiques durables de recouvrement des coûts, des mécanismes de financement transparents et des objectifs réalistes. Ces actions permettront aux gouvernements

de satisfaire à leurs responsabilités qui est de s'assurer que les entités chargées de l'exécution des principaux services publics sont en mesure de remplir leur fonction économique et sociale.

- Améliorer les utilisations rationnelles des ressources afin de réduire le déficit financier en abaissant les besoins d'investissement et les coûts opérationnels. Cela comprend l'utilisation rationnelle des ressources dans la répartition des ressources en eau, l'utilisation, la planification des investissements et le fonctionnement des entités liées au secteur.
- Mobiliser des revenus supplémentaires provenant des tarifs des services d'eau, des budgets publics, et des dons de l'APD, ainsi que des capitaux remboursables, tels que les fonds externes (des prêts préférentiels ou commerciaux, p. ex.).
- Encourager les investissements privés dans le secteur de l'eau en promouvant le partenariat public-privé et le renforcement de la réglementation du secteur.
- Améliorer l'approvisionnement, l'efficacité et l'accessibilité des fonds d'origines bilatérales ou multilatérales aux niveaux régional, national et local et améliorer la qualité des projets et des activités ultérieures.

3.4.c. Méthodes et instruments

La diversité des approches et des instruments existants est large et devrait être évaluée en profondeur pour les différents pays et sous-secteurs afin d'obtenir le mélange souhaitable de solutions complémentaires bien adaptées aux circonstances nationales et du secteur. Les différents instruments qui peuvent aider à la réalisation des objectifs précédents comprennent :

La planification financière stratégique (SFP) : la définition d'un investissement national et d'une stratégie de financement qui permettent de réduire le déficit de financement et de mobiliser des recettes supplémentaires et le financement requis. Ce processus doit être coordonné entre les différents ministères et les autres entités gouvernementales, et comprend la consultation opportune de la société civile. SFP comprend :

- *La planification des investissements rentables* et des programmes qui garantissent la GIRE et les objectifs liés au service. Les améliorations de l'utilisation rationnelle des ressources peuvent être réalisées par (i) une bonne planification et un échelonnement des investissements, (ii) le choix des technologies appropriées, (iii) l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des fournisseurs de services et autres entités du secteur de l'eau, (iv) la gestion de la demande en eau, et (v) la prévention de la pollution et l'amélioration d'« infrastructures écologiques » (p. ex., la mise en relation des espaces ouverts avec des zones naturelles, comme les voies vertes, les zones humides, ou les parcs) afin de réduire le coût de l'eau et le traitement des eaux usées et assurer la disponibilité, la qualité et la résilience des ressources en eau.
- *Le recouvrement des coûts durables* combine les trois sources de revenus : fonds publics, tarifs et transferts. Sauf si des recettes suffisantes et fiables provenant de celles-ci étaient sûres, l'accès aux capitaux remboursables sera limité. Les objectifs de la Stratégie pour l'eau en Méditerranée devraient s'attaquer à :
 - Augmenter la fiabilité des financements en fonction de la répartition budgétaire.
 - Améliorer la transparence sur l'attribution des subventions en fonction, si possible, de critères de performance.
 - Définir des politiques tarifaires qui assurent la viabilité financière des prestataires de services, tout en s'attaquant aux facteurs sociaux. Pour s'intéresser à l'accessibilité économique des utilisateurs à faible revenu, les gouvernements devraient définir des structures tarifaires qui comprennent les charges sociales (peut-être examiner la taille de la famille et les niveaux de revenu), ou bien, séparer les mécanismes de soutien du revenu destinés aux utilisateurs à faible revenu.
 - Définir l'utilisation d'autres instruments socio-économiques, y compris les tarifs reflétant le principe pollueur-payeur et d'autres mécanismes de paiement visant à

protéger les ressources en eau. Des approches adaptées devraient être examinées aux différents niveaux.

- Assurer le respect efficace de la législation environnementale et la mise en œuvre, en tant qu'élément fondamental, de toutes les stratégies de l'eau.

La coordination afin d'améliorer l'offre, l'efficacité et l'accessibilité aux financements bilatéraux et multilatéraux :

- Accroître la coordination et les synergies entre les instruments financiers dans la région euroméditerranéenne et les commercialiser plus efficacement par la sensibilisation des instruments disponibles et en s'assurant que les procédures d'adhésion sont claires et gagnent en cohérence.
- Coordonner les différentes institutions de financement, y compris le mélange des subventions et des prêts. L'amélioration de la coordination au niveau des pays du secteur entre les organismes de financement doit être encouragée et l'harmonisation des procédures doit être recherchée autant que possible, afin de réduire les coûts de transaction et les délais. Ces efforts devraient être harmonisés avec les stratégies propres aux pays, les principes et les objectifs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et le Programme d'action d'Accra (2008).
- Cibler les subventions pour l'utilisation en direction des sous-secteurs sous-financés et l'élimination des contraintes de financement supplémentaire, par exemple, l'assistance technique pour préparer un projet ou renforcer la mise en œuvre et les capacités opérationnelles des entités du secteur de l'eau.
- Explorer, le cas échéant, des mécanismes de financement novateurs pour (i) utiliser les financements supplémentaires et en réduisant le coût du capital, par exemple les garanties et les mécanismes de la microfinance comme un moyen d'autonomiser les zones rurales, et (ii) améliorer le ciblage des subventions, par exemple des mécanismes d'aide basée sur les résultats. Cela comprend l'exploitation de synergies avec des mécanismes de financement du changement climatique, en particulier entre l'eau, l'efficacité énergétique et l'adaptation.
- Lorsque la mobilisation des transferts externes (subventions de l'ADP, prêts préférentiels de l'APD, prêts et investissement du secteur privé) garantit des mécanismes remboursables, concentrer les aides internationales sur les usagers les plus vulnérables (femmes, enfants, réfugiés, pauvres, les personnes vivant dans des zones de conflit, groupes de minorités), les zones sensibles de l'environnement, ainsi que les goulets d'étranglement du développement économique. Pour mobiliser les financements extérieurs, le secteur de l'eau doit être renforcé, notamment grâce à l'efficacité et la bonne gouvernance.

Une analyse économique est nécessaire ainsi que l'utilisation de la comptabilité économique et environnementale intégrée, (telle que recommandée par l'ONU), dans les systèmes de comptabilité nationale pour mesurer la contribution de l'eau à l'économie et les répercussions de l'économie sur l'eau (usages, services et dégradation de l'environnement). Cette analyse doit prendre en compte le développement urbain et les impacts sociaux des différentes solutions.

Celle-ci sera utile pour l'évaluation et la communication efficace des avantages socio-économiques et environnementaux des activités dans le secteur de l'eau aux autorités responsables de l'attribution du budget. En outre, elle aidera la gestion des ressources en eau dans le but de parvenir à une répartition efficace entre les utilisateurs agricoles, industriels et privés, tout en prenant en compte les besoins des écosystèmes, et les externalités des utilisations de l'eau.

3.4.d. Recommandations d'actions

1. Élaborer des modèles socio-économiques pour les choix stratégiques nationaux en matière de la répartition de l'eau entre les utilisations agricoles, industrielles et privées, en tenant compte des aspects environnementaux, sociaux et des besoins de développement économique.
2. Intégrer les comptes environnementaux et les comptes satellites de l'eau dans les systèmes de comptabilité nationale pour établir des valeurs monétaires des ressources en eau, quantifier les services environnementaux ainsi que la pollution et les coûts de la dégradation.
3. Quantifier et communiquer efficacement les avantages socio-économiques et environnementaux des investissements dans le secteur de l'eau. Susciter la sensibilisation du gouvernement, renforcer la coopération entre les ministères et les entités gouvernementales, visant ainsi à renforcer et à améliorer le financement public et accroître les investissements dans le secteur de l'eau.
4. Étendre les investissements nationaux réalistes du secteur de l'eau et les stratégies de financement cohérentes à l'ensemble des investissements nationaux et des stratégies de financement.
5. Promouvoir l'amélioration des systèmes fiscaux dans le but de rendre les flux de subventions dans le secteur et les revenus de celui-ci plus transparents et fournir une meilleure base pour les plans de financement à moyen et à long terme.
6. Transformer les fournisseurs de service de l'eau en entités autonomes fonctionnant selon des principes commerciaux et conformément à la réglementation des pays. Renforcer la responsabilisation de leurs clients en vertu d'un cadre réglementaire approprié.
7. Il doit être entendu que, en se fondant sur le principe de subsidiarité, il est essentiel que les institutions concernées puissent être en mesure de choisir entre différents modèles de gestion.
8. Élaborer des stratégies durables de recouvrement des coûts en combinant les trois sources de revenus : fonds publics, tarifs et transferts.
9. Définir une stratégie visant à renforcer la capacité d'autofinancement du secteur par le biais des tarifs et d'autres redevances d'utilisation. Il convient d'envisager les tarifs et les charges qui mettent en évidence le principe pollueur-payeur et d'autres instruments économiques visant à protéger les ressources en eau. Des approches adaptées devraient être examinées aux différents niveaux (local, régional, national). Utilisation d'autres évaluations, l'accessibilité et la disposition à payer, en apportant des améliorations à la qualité des services fournis à titre d'incitation à accroître la volonté des usagers à payer.
10. Utilisation de structures tarifaires (modulation tarifaire) qui inclue des aspects sociaux, par exemple, la taille de la famille et les niveaux de revenus afin d'assurer l'accessibilité pour tous les utilisateurs.
11. Soutenir l'efficacité au niveau des prestataires de services par la promotion des techniques modernes de gestion et de formation intensive du personnel.
12. Soutenir les mesures d'utilisation rationnelle des ressources de l'eau pour l'irrigation, comme des incitations à faire usage de techniques d'irrigation économes en eau, l'introduction progressive des structures tarifaires et le développement des associations d'usagers autonomes.
13. Soutenir les mesures visant à préserver les ressources en eau et à améliorer les fonctions des écosystèmes liés, et investir dans les « infrastructures vertes », comme le moyen le plus rentable pour assurer la disponibilité des ressources en eau, la qualité et la résilience à moyen et à long terme.
14. Améliorer la coordination et les synergies entre instruments bilatéraux et multilatéraux financiers dans la région, notamment pour l'efficacité des processus de préparation des projets.

Lancer ces initiatives plus efficacement en éveillant la conscience et assurer des procédures claires et cohérentes. Améliorer la coordination des donateurs aux niveaux régional et national afin d'éviter la duplication des projets financés, donner la priorité aux besoins réels et réduire les coûts de transaction et les délais en soutenant, entre autres, les processus de consultation des différentes parties prenantes. Améliorer la prévisibilité des flux financiers des institutions donatrices pour faciliter la planification à plus long terme.

15. Découvrir et encourager des mécanismes financiers novateurs tels qu'associer les subventions et les capitaux remboursables, la microfinance, la production reposant sur les aides, les moyens financés groupés, les prêts directs à des entités sous-souveraines, les partenariats public-privé (PPP) ou les paiements pour les services fournis par les écosystèmes afin d'obtenir des financements supplémentaires pour le secteur, réduire le coût du capital et partager les coûts d'adaptation des ressources en eau aux effets du changement climatique.
16. Sensibiliser les consciences au sujet des fonds existants et émergents et des mécanismes de financement, et renforcer les capacités d'en tirer profit.
17. Identifier des niches et des mécanismes de subvention pour encourager la participation du secteur privé.
18. Promouvoir le financement des projets « sans infrastructure » (sur le renforcement des capacités, les consultations des acteurs régionaux et nationaux, les réformes institutionnelles, les connaissances et les réseaux de recherche, la formation, les systèmes d'information sur l'eau, les technologies et le transfert de savoir-faire, l'aide à la décision, les stratégies nationales pour coordonner l'aide extérieure, p. ex.).

4. Traduire les recommandations en actes

Afin d'aider la traduction des priorités spécifiques reflétées au chapitre III en actions concrètes, des objectifs opérationnels sont définis. Les périodes ciblées ont été déterminées à court terme pour les années **2012-2015**, à moyen terme pour **2016-2020** et à long terme pour **2021-2025 et au-delà**. La réalisation de ces objectifs *dépendra de la portée des défis de chaque pays, des conditions, des spécificités et des différents niveaux de capacités* :

Les objectifs opérationnels de la Stratégie pour l'eau de la Méditerranée basés à court (2012-2015), moyen (2016-2020) et long terme (2021-2025 et au-delà) :

1. À court terme, les pays, soutenus par des dialogues nationaux et une meilleure articulation entre les centres de décision et les niveaux décentralisés, ont mis en place des plans nationaux opérationnels et applicables de la GIRE, et des stratégies pour une utilisation rationnelle des ressources en eau, et mis au point ou actualisé des plans de protection et de gestion de l'eau des bassins fluviaux, qui sont liés avec les stratégies nationales de développement, les plans nationaux d'adaptation et, le cas échéant, les plans nationaux de gestion intégrée des zones côtières.
2. À court terme, les pays développeront des plans nationaux d'adaptation appropriées qui soulignent l'importance des ressources en eau en tant qu'un élément intersectoriel, qui sont cohérents avec les plans nationaux de la GIRE et les stratégies de l'eau, et qui comprennent des listes d'actions relatives à la limitation du réchauffement climatique à court terme et à long terme.
3. Dans les pays, à moyen terme, développer ou mettre à jour les plans de gestion et de protection des bassins fluviaux qui intègrent les questions d'adaptation et les mesures connexes nécessaires pour incorporer de nouvelles informations sur les effets du changement climatique, ainsi que les mesures nécessaires pour améliorer l'utilisation rationnelle des ressources en eau et la capacité de stockage, les services fournis par les écosystèmes, la gestion des eaux transfrontalières et la protection, en vue de favoriser la mise en œuvre de ces plans à court terme.
4. À court terme, chaque pays doit avoir élaboré des plans pour améliorer l'utilisation des ressources des eaux pour l'irrigation par l'extension et le développement de technologies permettant d'économiser ces eaux, la sensibilisation et la formation des agriculteurs et l'introduction de réformes institutionnelles.
5. À court terme, chaque pays doit disposer et mettre en œuvre des plans destinés à économiser l'eau potable, industrielle et touristique.
6. À court terme, des mécanismes nationaux pour la gestion de l'eau appliquent les méthodes de la GIRE, notamment pour le fonctionnement des bassins fluviaux et les systèmes de gestion des aquifères, ce qui pourrait être évalué par le pourcentage de ces systèmes appliquant la GIRE par rapport aux ressources nationales en eau.
7. À court terme, établir des accords transfrontaliers pour la gestion intégrée de l'eau en appliquant des approches régionales en matière d'échange de données.
8. Réaliser de nouveaux progrès dans la ratification et la mise en œuvre ultérieure des engagements politiques de chacun, dans le cadre des accords internationaux concernés, notamment en ce qui concerne la protection des masses d'eau transfrontalières, la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques.
9. À court terme, chaque pays a fixé ses propres objectifs nationaux (soit en pourcentage absolu ou en pourcentage d'augmentation par rapport aux niveaux actuels) pour une utilisation rationnelle des ressources en l'eau complète et sectorielle, y compris pour l'irrigation, les utilisations privées, industrielles et autres utilisations primaires, et a appliqué ces objectifs à court, moyen et long termes, ce qui contribue à atteindre ses objectifs régionaux en matière d'économie d'eau, qui seront déterminés au cours des premières étapes.
10. À court terme, fixer des objectifs durables en matière de qualité de l'eau et de répartition sectorielle et des seuils pour les prélèvements d'eau afin d'éviter la surexploitation.

11. À court terme, lorsque la demande et les options de gestion de la planification ont été déterminés– [lorsque le contexte politique national le permet] –, soutenir la recherche, la formation et le développement des techniques opérationnelles en matière de ressources en eau non conventionnelles, fondées sur les meilleures techniques disponibles (MTD) et les meilleures pratiques environnementales (MPE).
12. À court et moyen terme, selon les capacités, les investissements nécessaires sont réalisés pour garantir que 100 % de la population urbaine et de la population rurale soit approvisionnée en eau de qualité et ait accès à des services d'assainissement.
13. À moyen terme, les pays veillent à ce que toutes les agglomérations collectent et traitent leurs eaux usées urbaines avant de les rejeter dans l'environnement, satisfaisant ainsi aux dispositions du Protocole « tellurique » de la Convention de Barcelone et de la réalisation des objectifs de l'initiative Horizon 2020 pour la dépollution de la Méditerranée. En outre, les pays devront identifier les polluants les plus importants, sélectionner les priorités et de déterminer les valeurs limites d'émission.
14. À court terme, les pays introduisent des mesures d'économie d'énergie et des techniques qui utilisent des sources d'énergie renouvelables pour leurs actions en lien avec la gestion de l'eau.
15. À court terme, les pays ont mis en place des stratégies nationales d'investissement et de financement dans le secteur de l'eau qui soient cohérentes avec l'ensemble des investissements nationaux et des stratégies de financement.
16. À court terme, les pays veillent à ce que les autorités locales et régionales soient en mesure de jouer un rôle croissant actif dans la fourniture d'eau et de services d'assainissement, et que la gestion rationnelle soit améliorée au niveau des prestataires de services à travers la promotion des techniques modernes de gestion et de la formation intensive du personnel.
17. À court terme, les pays doivent réviser les systèmes tarifaires pour accroître le recouvrement des coûts et renforcer les capacités d'autofinancement du secteur et la durabilité des services d'eau.
18. À court terme, 100 % des coûts de recouvrement d'opération et de maintenance pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement sont couverts par les tarifs et les subventions publiques. À moyen et long terme, les pays visent à atteindre le recouvrement intégral des coûts d'approvisionnement en eau et en services d'assainissement par les tarifs et les subventions publiques.
19. À court terme, les pays auront élaboré des plans nationaux pour encourager l'investissement privé dans le secteur de l'eau, notamment grâce à des partenariats public-privé, tout en assurant une forte capacité de régulation publique.
20. À court terme, les pays mettent en place des systèmes transparents d'informations reposant sur des indicateurs harmonisés au niveau régional afin de suivre et d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de la Stratégie.

Cette Stratégie inspirera des plans d'action orientés vers des résultats tangibles pour prendre des mesures relatives aux thématiques prioritaires et aux objectifs transversaux. Les actions en réponse doivent être rapides, complètes, ciblées et intégrées. Dans le même temps, la mise en œuvre de la Stratégie pour l'eau en Méditerranée favorisera les possibilités de financement par le biais de projets bien ciblés et durables, axés sur un ensemble de critères acceptés devant être déterminés par les mécanismes compétents au sein de l'UPM.

Les critères techniques généraux pour la sélection des futurs projets à soutenir doivent comprendre :

- Niveau d'intervention et de contribution aux objectifs de la Stratégie pour l'eau en Méditerranée.
- Niveau de conformité et d'intégration des plans nationaux ou régionaux ou programmes-cadres en cours.
- Appropriation par les pays et les partenaires au développement.
- Complémentarité avec d'autres processus connexes.
- Cohérence avec les méthodes et les pratiques de la GIRE.
- Contribution à la réalisation des objectifs d'efficience de l'eau.
- Cohérence avec les objectifs de protection environnementale.
- Contribution aux objectifs de réduction de la pauvreté.
- Prise en compte de la société, des femmes et des aspects culturels.
- Niveau de garantie de cofinancement.
- Durabilité économique.
- Niveau des synergies opérationnelles prévues, y compris avec les parties prenantes compétentes.
- Durabilité prévue des résultats après la réalisation de la mise en œuvre.
- Possibilité de renouvellement.

Ces projets ne devraient pas remplacer ou évincer les mobilisations en cours ou les engagements prévus (aide technique et investissements). Ils ne doivent ni porter atteinte aux processus de dialogue sensibles du secteur, ni gêner ou compromettre les processus de diligence et les conditions de financement existantes appliquées par les donateurs, les institutions financières internationales et les organisations partenaires.

Par ailleurs, il existe plusieurs procédés existants, de partenariats et d'organisations aux niveaux régional, sous-régional et national, qui peuvent contribuer ou être liés à la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie pour l'eau en Méditerranée et des recommandations d'action. Ceux-ci doivent être engagés d'une manière cohérente et coordonnée, pour obtenir le maximum de synergies possibles, en évitant les doubles emplois et en parvenant à une utilisation rentable des ressources humaines et financières. En outre, les partenaires devront mobiliser tous leurs efforts pour soutenir la mise en œuvre et la réalisation des futurs projets techniques pour atteindre les buts de cette stratégie, les objectifs et recommandations, en particulier dans le contexte de pénurie d'eau avec peu d'options de gestion de la demande.

Les principaux domaines techniques pour intégrer les projets peuvent comprendre l'équilibre entre l'offre et la demande en eau (la modernisation de l'agriculture, le développement des infrastructures hydrauliques, le développement des ressources en eaux non conventionnelles, p. ex.), l'adaptation au changement climatique (la gestion des risques et de préparation, p. ex.), la conservation et la réhabilitation des milieux naturels (la restauration des zones humides, p. ex.) et la dépollution (le développement des installations de traitement des eaux usées, p. ex.).

Les initiatives horizontales et les programmes en Méditerranée encouragent dès à présent l'élaboration de politiques d'actions, l'évaluation, la construction de données et de systèmes d'information, le renforcement des capacités, la formation, les transferts technologiques et de connaissances, ainsi que la mise en œuvre des actions sur le terrain. La mise en œuvre de la Stratégie pour l'eau en Méditerranée renforcera et viendra appuyer ces processus transversaux, les partenariats et les organisations, par le biais de projets spécifiques futurs et d'un mécanisme de coordination pour consulter les progrès des différentes initiatives.